



OFFICE NATIONAL DES FORETS

Département de HAUTE-SAVOIE (74)

Direction Territoriale de RHONE-ALPES

Arrondissement d'ANNECY

Agence Départementale de la HAUTE-SAVOIE

Canton de SEYNOD

Unité territoriale d'ANNECY

Région IFN : AVANT PAYS SAVOYARD N° 715

Forêt Communale de CHAVANOD

Surface : 61,39 ha

REVISION D'AMENAGEMENT (2008 – 2022)

Série unique

Traitement en futaie par parquets

Altitudes :

- Supérieure : 570 m
- Moyenne : 500 m
- Inférieure : 400 m

ESSENCES	PROPORTION %en 2007
Frêne	28
Chênes pédonculé et sessile	16
Epicéa commun	15
Feuillus divers : tilleul, charme, érable champêtre, aulne	13
Erable sycomore	8
Hêtre	7
Merisier, Châtaignier	6
Résineux divers : pins noir et sylvestre, mélèze	6
Sapin pectiné	1
Total	100 %

SOMMAIRE

0 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	3
Renseignements.....	3
Gestion ONF	3
Situation administrative	3
Région naturelle forestière	3
0.2 - SURFACE DE LA FORET	4
0.3 - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE.....	5
0.4 - PARCELLAIRE.....	5

1 - ANALYSES DU MILIEU NATUREL.....

6

1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES.....	6
1.1.1 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE	6
1.1.2 - CLIMAT	7
- GÉOLOGIE	8
1.1.4 - PÉDOLOGIE	8
1.1.5 - SYNTHÈSE DES FACTEURS ÉCOLOGIQUES : LES STATIONS	10
1.2 - HABITATS NATURELS	11
1.3 - ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE).....	11
1.4 - FLORE	12
1.4.1 - RELEVÉS DES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES	12
1.4.2 - RÉPARTITION DES ESSENCES FORESTIÈRES	12
1.4.3 - PEUPELEMENTS ET ARBRES REMARQUABLES	12
1.4.4 - PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE DES PEUPELEMENTS	13
1.5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	14
1.5.1 - TYPES DE PEUPELEMENTS RENCONTRÉS DANS LA FORÊT	14
1.5.2 - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TYPES DE PEUPELEMENTS	14
1.5.3 - RÉPARTITION DES TYPES DE PEUPELEMENTS PAR PARCELLES ET SOUS-PARCELLES	21
1.5.4 - RÉPARTITION SYNTHÉTIQUE PAR GRANDS TYPES DE PEUPELEMENTS SUR LA FORÊT	21
1.5.5 - PRÉCISIONS D'ORDRE QUANTITATIF	22
1.5.6 - ESTIMATION DE LA PRODUCTION POUR LES ESSENCES PRINCIPALES	22
1.6 - FAUNE SAUVAGE	23
1.6.1 - RELEVÉS DES ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES.....	23
1.6.2 - AUTRES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LA FORÊT (VERTÉBRÉS).....	24
1.6.3 - SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITÉS D'ACCUEIL DE LA FORÊT	24
1.6.4 - ÉTAT SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE.....	24
1.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU.....	24
1.8 - RISQUES D'INCENDIE.....	25

2 - ANALYSES DES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX.....

26

2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE.....	26
2.2 - AUTRES PRODUCTIONS.....	27
2.3 - ACTIVITÉS CYNÉGÉTIQUES.....	27
2.4 - ACTIVITÉS PISCICOLES	28
2.5 - ACTIVITÉS PASTORALES	28
2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC	28
2.7 - PAYSAGES	28
2.8 - RICHESSES CULTURELLES	29
2.9 - SUJETS DIVERSES	29

2.10 – STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER.....	29
<u>3 - GESTION PASSEE - ÉQUIPEMENT DE LA FORÊT.....</u>	<u>30</u>
3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES	30
3.1.1 - TRAITEMENTS ANTÉRIEURS AU DERNIER AMÉNAGEMENT FORESTIER.....	30
3.1.2 – PREMIER AMÉNAGEMENT FORESTIER (1983 – 2007).....	30
Caractéristiques.....	30
Application de l'aménagement forestier.....	30
3.2 – TRAITEMENTS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU MILIEU NATUREL	35
3.3 – ETAT DES LIMITES ET DES ÉQUIPEMENTS.....	36
<u>4- SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX.....</u>	<u>39</u>
4.1 – PROBLÈMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES	39
4.2 – DÉFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX – DIVISION DE LA FORÊT EN SÉRIES.....	41
4.3 – DÉCISIONS FONDAMENTALES RELATIVES À LA SÉRIE UNIQUE.....	42
4.3.1 - MODE DE TRAITEMENT - MÉTHODE D'AMÉNAGEMENT.....	42
4.3.2 - ESSENCES OBJECTIF ET CRITÈRES D'EXPLOITABILITÉ PAR CANTON.....	42
4.3.3 - DÉTERMINATION DE L'EFFORT DE RÉGÉNÉRATION	44
4.3.4 - CLASSEMENT DES UNITÉS DE GESTION (PARCELLES OU SOUS-PARCELLES)	45
<u>5 - PROGRAMME D'ACTION.....</u>	<u>46</u>
5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER.....	46
5.2 – PROGRAMME D'ACTION RELATIVE À LA SÉRIE UNIQUE	47
5.2.1 OPERATIONS SYLVICOLES : LES COUPES.....	47
5.2.1.1 Mode d'assiette des coupes, rotation, possibilité.....	47
5.2.1.2 Programme des coupes de bois d'œuvre.....	47
5.2.1.3 Règles de culture par type de peuplements	50
5.2.2 – TRAVAUX SYLVICOLES.....	52
5.2.3 - AUTRES OPÉRATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ	55
5.2.4 - GESTION DE L'ÉQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PÊCHE.....	56
5.2.5 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES PRODUCTIONS DIVERSES.....	57
5.2.6 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC.....	57
5.2.7 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PASSAGES	57
5.2.8 - PROTECTION DES SITES D'INTÉRÊT CULTUREL.....	57
5.2.9 - MESURES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE	57
5.2.10 - MESURES GÉNÉRALES CONCERNANT LA DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES	57
5.2.11 - MESURES GÉNÉRALES D'ORDRE SANITAIRE.....	58
5.3 – DISPOSITIONS CONCERNANT LES LIMITES, LE PARCELLAIRE ET L'ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DE LA FORÊT	59
<u>6 - BILAN ÉCONOMIQUE ET FINANCIER.....</u>	<u>61</u>
6.1 - RECOLTES.....	61
6.2 - RECETTES.....	61
6.3 – DÉPENSES POUR TRAVAUX	61
6.4 – BILAN PASSE ET FUTUR.....	61
6.5 – CONCLUSION GÉNÉRALE	61
<u>7. ANNEXES.....</u>	<u>63</u>
ANNEXES CARTOGRAPHIQUES.....	64

0 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

0.1 – DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORÊT

Renseignements

- Nom de la forêt : Forêt communale de **CHAVVANOD**
- Propriétaire : Commune de **CHAVVANOD**

Gestion ONF

Direction territoriale : RHONE-ALPES
Agence départementale : ANNECY HAUTE-SAVOIE
Unité territoriale : ANNECY

Situation administrative

Arrondissement : ANNECY
Canton : SEYNOD
Commune de situation : **CHAVVANOD**

Région naturelle forestière

- Région de l'Inventaire Forestier National : N° 715 Entre Jura et Savoie

Voir carte des régions forestières

Ce document a été élaboré selon le Schéma Régional d'Aménagement de juin 2006 ;
document de planification forestière qui décline à l'échelle de chaque région administrative
les engagements internationaux et nationaux de la France en matière de **gestion durable** des
forêts

02 – SURFACE DE LA FORET

La surface de la forêt à la date du document d'aménagement en 1983 était de : **44 ha 43 a** .

Depuis, les modifications suivantes sont intervenues :

- en 1988, le canton des Charbonnières bénéficie du régime forestier pour devenir la parcelle 11
- en 2000, les parcelles cadastrales A 565 et 566 sur les Creuses
A 593 Besace
C 1 Côte la Dame
sont rajoutées à la forêt communale.
- en 2001, la commune achète à la ville d'Annecy 37 parcelles cadastrales dont 19 bénéficiant du régime forestier.

Le tableau ci-dessous résume ces diverses modifications :

Nature	Date arrêté préfectoral	Parcelles cadastrales	Surfaces	Parcelles concernées
Demande d'application du régime forestier	24/08/1988	Chavanod Section A 1049,1051,1053,1234, 1235,1236,1240,1242	4 ha 91 a 81 ca	Charbonnière P 11 Vente Carron /commune
Demande d'application du régime forestier	14/09/2000	Chavanod Section A 565,566,593 Section C 1	1 ha 65 a 71 ca 1 ha 89 a 72 ca	Côte Madame P 4 Les Tines P 9
Demande d'application du régime forestier	En cours (délibération du CM en date du 17.12.01)	Chavanod Section A 692,701,738 Section D 224,611,612,618,685 695,715,717,719,884, 888,904,913,915,916, 917	8 ha 59 a 96 ca	Parcelles 12 à 20 Parcelles achetées à la ville d'Annecy

La **surface cadastrale de la forêt** à la date de cette révision d'aménagement est donc de:
61 ha 39 a 17 ca

Surface forestière retenue :

61 ha 39 a

Voir en annexe la correspondance entre les parcelles cadastrales et les parcelles forestières

Observation : concernant la **parcelle 18** du canton des **Pins**, nous observons une différence de surface entre la surface cadastrale annoncée dans la matrice soit **1ha 18a 27ca** et la surface forestière réelle soit **2ha 03a 90 ca.**, soit une différence de **0 ha 85a 63ca**.

Cette parcelle, ayant une faible potentialité forestière, nous proposons de nous baser, dans ce document , sur la surface cadastrale annoncée administrativement.

0.3 – PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

A notre connaissance, il n'existe pas de procès-verbal de délimitation et bornage concernant la totalité de la forêt communale .

Seul, un PV de bornage a été établi le 19 février 1988 délimitant la parcelle 11 des Charbonnières, par la pose de 3 bornes.

0.4 - PARCELLAIRE

Suite à l'apport des nouvelles parcelles, la forêt communale est à ce jour divisée en 20 parcelles .

Les nouveaux cantons bénéficiant du régime forestier ont été numérotés à la suite des parcelles faisant partie de l'ancien document d'aménagement.

TABEAU PARCELLAIRE

Numéro parcelle	Surface
Parcelle 1	4 ha 74 a
Parcelle 2	4 ha 94 a
Parcelle 3	4 ha 20 a
Parcelle 4	6 ha 41 a
Parcelle 5	4 ha 71 a
Parcelle 6	4 ha 10 a
Parcelle 7	5 ha 75 a
Parcelle 8	4 ha 42 a
Parcelle 9	7 ha 09 a
Parcelle 10	1 ha 51 a
Parcelle 11	4 ha 92 a
Parcelle 12	0 ha 96 a
Parcelle 13	0 ha 37 a
Parcelle 14	0 ha 40 a
Parcelle 15	0 ha 46 a
Parcelle 16	2 ha 31 a
Parcelle 17	1 ha 57 a
Parcelle 18	1 ha 18 a
Parcelle 19	0 ha 70 a
Parcelle 20	0 ha 65 a
	61 ha 39 a

1 - ANALYSES DU MILIEU NATUREL

1.1 – FACTEURS ECOLOGIQUES

La forêt communale, située dans l'Avant Pays Savoyard, fait partie, avec les Dombes et le Bas Dauphiné, des forêts collinéennes de plateaux de la région Rhône-Alpes.

Elle est constituée de nombreux tènements , à relief peu abrupt, répartis d'une manière épar sur toute la commune.

Le massif principal, Côte Madame, occupe principalement un replat entre le chef-lieu et le hameau de Maclamod.

1.1.1 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Topographie

La forêt se répartit entre 400 m sur les bords du ruisseau des Creuses à Belleville (Colombet), à 570 m au canton de Plumasse au Crévion.
L'altitude moyenne est d'environ 500 m.

Altitudes :

- . Minimum : 400 m
- . Moyenne : 500 m
- . Maximum : 570 m

Les pentes sont modérées avec un **nivellement des pentes** variant de **0 à 60 %** environ.

Nous n'observons pas de fortes pentes dans les nombreuses parcelles sauf très localement en bordure de ruisseau (Côte Madame).

Expositions principales :

- Côte Madame** : replat et légère pente Nord.
Pentes Nord et Ouest des bordure ruisseaux plus accentuées.
- Le Mont** : légère pente ouest
- Les Tines** : pente nord pour la parcelle 7
replat pour les parcelles 8 et 9
pente Sud-Est pour la petite parcelle de Besace (parcelle 9 p)
- Charbonnière** : pente sud-est fraîche
- Combette** : pente ouest fraîche
- Plumasse** : très légère pente nord
- Sous Feneyre** : très légère pente nord
- Vers le col** : très légère pente nord fraîche
- Les Fartois** : pentes nord et est
- Côte froide** : replat et pente ouest fraîche
Pente Est en face pour les deux petites parcelles
- Les Pins** : replat et très légère pente sud-ouest
- La Creusaz** : légère pente nord-ouest
- Patois** : pentes Sud-Est et Ouest

Hydrographie

Certains cantons sont bordés par divers ruisseaux qui tarissent rarement soit :

Côte Madame : ruisseau des communaux

: ruisseau de Graven

Charbonnière : ruisseau du marais de l'Ale

Les Tines P7 : ruisseau du marais de l'Ale

Combette : ruisseau des Creuses

Sous Feneyre : ruisseau de Feneyre

Vers le Col : ruisseaux de Feneyre et du marais de l'Ale

Les Fartots : ruisseau du marais

Tous ces ruisseaux se jettent dans le Fier.

1.1.2 - CLIMAT

Le climat est de type continental d'abri.

En raison de la faible altitude, celui-ci n'est pas rude.

La neige ne couvre parfois le sol que de décembre à mars, avec des périodes de redoux.

Sa lourdeur en mars-avril est souvent redoutable.

Le printemps, généralement humide précède un été relativement chaud.

La durée de saison de végétation est de 7 mois.

Vents dominants :

Sud-Ouest amenant la pluie et la neige.

Nord (bise) vent froid

Station météorologique de référence : Cran-Gevrier à 426 m

Précipitations moyennes annuelles : 1200 mm bien répartie tout au long de l'année

Température moyenne annuelle : 10° C environ

1.1.3 – GÉOLOGIE

Carte géologique de référence : BRGM Rumilly-31

La forêt communale repose sur des formations quaternaires constituées par des **dépôts morainiques**, d'épaisseur variable, **de la glaciation wurmienne**, **type G3**, moraines argilo-terreuses à blocs.

Ce matériel provient de deux sources principales : le glacier de l'Arve venu du Mont-Blanc et le glacier du Rhône.

Des zones molassiques gris verdâtre ou gris bleu datant du Burdigalien supérieur de **type mtb** sont également répertoriées en bordure du ruisseau de l'Ale (Parcelles 7 et 11) ainsi qu'en bordure du ruisseau des Creuses au canton de Combette.

1.1.4 - PÉDOLOGIE

En fonction de la topographie du terrain et de la présence de niveaux plus ou moins imperméables déterminés par les moraines, à la présence ou absence de carbonates dans les horizons pédologiques, nous pouvons observer principalement, par canton :

Parcelles	Principaux de types de sols rencontrés
Côte-Madame Parcelles 1 à 5	Sol de type brunisol , à texture argilo-limonense. Dès l'entrée du canton, apparaît un horizon plus compact avec la présence de taches de rouille dès 30 cm traduisant une hydromorphie temporaire. Cette nappe asphyxiante constitue un plancher pour le développement racinaire, d'où la présence de peuplement de venue moyenne Dès que la pente apparaît, cette hydromorphie s'abaisse pour laisser la place à un bon sol brun lessivé à bonne potentialité.
Côte de la Dame Parcelle4 (C1)	Sol de type calcosol , à très bonne profondeur sur le versant Nord mais bloqué par une forte proportion de cailloux dès 45 cm dans sa partie Sud.
Le Mont Parcelle 6	Sol de type brunisol , à terre fine décarbonatée, à texture limono-argileuse. Sur la partie supérieure de la parcelle, une nappe asphyxiante apparaît dès 50 cm de profondeur, diminuant, de ce fait, la potentialité forestière. Cette hydromorphie disparaît dans la partie inférieure pour laisser la place à un bon sol forestier à bonne porosité profonde
Les Tines Parcelle 7	Bon sol profond, de type brunisol , à terre fine décarbonatée.
Parcelle 8	Carrière de sable et gravier
Parcelle 9	Carrière de sable et gravier
Besace Parcelle 9 p	Sol de type brunisol , fortement chargé en éléments grossiers.
Charbonnière Parcelle 11	Sol de type calcosol , à terre fine carbonatée, à bonne texture limono-argileuse et à bonne porosité profonde. Nous pouvons observer un sol de type gley dans la zone marécageuse
Combette Parcelle 10	Bon sol profond de type brunisol , à terre fine décarbonaté
Plumasse Parcelle 12	Bon sol profond limono-argileux, à terre fine décarbonaté mais présence en aval du chemin central d'une charge en petit gravier qui ralentit la potentialité forestière.
Sous-Feneyre Parcelle 13	Bon sol profond de type brunisol à terre fine décarbonatée.

Parcelles	Principaux de types de sols rencontrés
Sous-Feneyre Parcelle 14	Bon sol profond de type brunisol , à terre fine décarbonatée.
Vers le Col Parcelle 15	Bon sol profond de type brunisol , à terre fine décarbonatée.
Les Fartots Parcelle 16	Bon sol profond de type brunisol , à terre fine décarbonatée.
Côte-Froide Parcelle 17	Partie plate en aval du chemin : bon sol profond limono-argileux Pente : sol limono-argileux, à terre fine carbonatée, forte charge en cailloux.
Les Fartots D 884/888 Parcelle 17	Bon sol profond de type brunisol , à terre fine décarbonatée avec charge en éléments grossiers à profondeur variable.
Les Pins Parcelle 18	Sol de type calcosol , à terre fine carbonatée, avec forte charge en cailloux.
La Creusaz Parcelle 19	Partie aval : sol à charge caillouteuse variable, à terre décarbonatée avec par endroit une hydromorphie des 30 cm Pente : sol à forte charge caillouteuse, à terre fine décarbonatée
Patois D 224 Parcelle 20	Sol de type calcosol , à terre fine carbonatée, à forte charge caillouteuse.
La Creusaz D715 Parcelle 20	Partie aval (bas de pente et plat) : bon sol forestier, à terre fine décarbonatée, avec en mosaïque une forte charge caillouteuse et un placage argileux graveleux profond. Pente : sol à forte charge caillouteuse, à terre fine décarbonatée.
La Creusaz D717 Parcelle 20	Sol de type brunisol , à terre fine décarbonatée, à forte charge caillouteuse à 30-40 cm.

Observation : en absence de pente, ces plateaux (ou terrasses) induisent une problématique d'engorgement hivernal des sols et paradoxalement, de sécheresse en été.
La productivité est alors de qualité médiocre à moyenne.
Par contre, dès la présence de pente, sans niveau imperméable de type argileux ou fortement caillouteux, la productivité devient très satisfaisante.

1.1.5 - SYNTHÈSE DES FACTEURS ÉCOLOGIQUES : LES STATIONS

Les stations de la forêt communale ont été décrites selon les directives du Schéma Régional d'Aménagement et relèvent du catalogue **des stations de l'Avant-Pays Savoyard** réalisé par Didier Joux.

Rappels :

Une **station forestière** est une étendue de terrain de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Celle-ci justifie, pour une ou plusieurs essences déterminées une sylviculture précise avec laquelle on peut espérer une productivité comprise entre des limites connues.

Un **type de station** est un résumé et une synthèse des observations effectuées sur le terrain concernant la position topographique, la nature du sol, la composition floristique et la dynamique de la végétation.

Principales stations observées

Groupe stationnel	Cantons	Surface	%
33-CH	Côte Madame P 1.2.5 parties plates	7,56 ha	13 %
33-T	Combette ; Besage ; Les Tines ; Plumasse ; Sous Feneyre ; les Fartots, Côte Froide ; LaCreusaz ; Patois ; le Mont aval	18,60 ha	30 %
33-TF	Vers le Col ; Côte Madame P 2.3.4.5 pente	8,27 ha	13 %
33-TFH	Le Mont amont ; Côte Madame milieu	9,58 ha	16 %
34-C	Patois ; les Pins ; Côte de la Dame P 4p ; P 8	2,67 ha	4 %
34-T	Charbonnière ; Côte de la Dame P 4p ; P 17	5,59 ha	9 %
54	Zone mouilleuse Charbonnière P 11	0,52 ha	1 %
Hors station	Carrière des Tines P 7, 8 et 9p	8,60 ha	14 %
	TOTAL	61,39 ha	100 %

Noms des types de station

33-CH

Station mésique neutro-calcaïque à pédoclimat **Contrasté Hydromorphe**, à Viorne obier et Laïche des montagnes.

Chênaie sessiflore, chénaie mixte sessiflore-pédonculée, chénaie-charmata à tremble, frêne.

33-T

Station mésique neutro-calcaïque à pédoclimat **Tamponné**, à Troene et Mélisque uniflore.

Chénaie sessiflore, chénaie-charmata, sylvofacies à châtaignier.

33-TF
Station mésique neutro-calcaïque à pédoclimat **Tamponné Frais**, à Viorne obier et Parisette.
Chênaie sessiliflore, chênaie-charmaie-frênaie, à chêne pédonculé, sylvofaciès à châtaignier, robinier.

33-TFH
Station mésique neutro-calcaïque à pédoclimat **Tamponné Frais** et **Hydromorphie** profonde, à laîche des bois et Rosier des champs.
Chênaie sessiliflore-pédonculée, chênaie-charmaie-frênaie, sylvofaciès à robinier, châtaignier.

34-C
Station mésique calcaïque à pédoclimat **Contrasté**, à Alisier torminal et cornouiller sanguin.
Chênaie sessiliflore, à « chêne hybride pubescent x sessile », à charme.

34-T
Station mésique calcaïque à pédoclimat **Tamponné**, à Tannier commun et Gouets.
Chênaie sessiliflore, chênaie-charmaie, à frêne, hêtre, châtaignier, sylvofaciès à robinier.

54
Station hygrique calcaïque, à Bourdaïne et Laîche des marais.
Frênaie-aulnaie glutineuse

1.2 – HABITATS NATURELS

Des correspondances potentielles existent entre **habitats forestiers** et **stations de l'Orlam 1990 Entre Jura et Savoie**:

HABITATS	Habitats d'intérêt communautaire	STATIONS
44.91	Aulnaie marécageuse	54
41.26	Chênaie-charmaie subcontinentale	Toutes les autres stations

1.3 - ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE)

Le **Marais des Tines**, est répertorié dans les zones humides répertoriées dans l'enquête départementale 2002 de la DDAF. Il chevauche le canton des Tines et donc la parcelle 9 sur la bordure Ouest.

Les parcelles 15, 19 et 20 sont elles concernées pour parties par les ZNIEFF de type I des Marais au Sud-Ouest des Tines et des Prairies marécageuses au Sud-Est des Pins

Voir la carte des richesses naturelles et des zones protégées en annexe

1.4 - FLORE

1.4.1 - RELEVÉS DES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES

Il n'y a pas d'espèces végétales protégées connues en forêt communale.

1.4.2 - RÉPARTITION DES ESSENCES FORESTIÈRES

Essences	% de la surface boisée
Frêne	28
Chênes pédonculé et sessile	16
Epicéa commun	15
Feuillus divers : tilleul, charme, érable champêtre, aulne	13
Erable sycomore	8
hêtre	7
merisier	4
Autres résineux : pin noir, mélèze	4
châtaignier	2
Pin sylvestre	2
Sapin pectiné	1
Total	100

La répartition est calculée en fonction du couvert (surface occupée en vue aérienne) en début d'aménagement.

1.4.3 - PEUPELEMENTS ET ARBRES REMARQUABLES

Présence d'un peuplement classés porte-graines de merisier , par arrêté du 18 juin 2002

Région de provenance : **PAV901-018**

Localisation : **canton de Côte-Madame**

Parcelles 3 et 4 parties

Surface : **2,50 ha**

Année de régénération : **1950**

Type de peuplement : **Sous-type 1-F**

A remarquer la présence de très beaux chênes âgés de 150 à 200 ans dans les parcelles 2 et 4 du canton de **Côte-Madame**.

1.4.4 - PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE DES PEUPELEMENTS

Les deux tableaux suivants résument l'état sanitaire des peuplements forestiers en ce début de renouvellement de l'aménagement :

Peuplements résineux	
Jeunes plantations et futaies	Peuplements adultes
Parcelle 7 des Tines : bon état sanitaire des plantations et jeunes futaies d'épicéa Parcelles 8 et 9 des Tines : Bon état sanitaire des pins noirs Parcelle 9 de Besage : Etat très moyen des jeunes épicéas, du surtout aux conditions stationnelles défavorables Parcelle 6 du Mont Parcelle 11 de Charbonnière Parcelle 13 de Feneyre (A 701) Bon état des jeunes futaies d'épicéa	Parcelles 1 à 5 de Côte-Madame : Bon état sanitaire des épicéas épars Parcelle 10 de Combette : Bon état sanitaire des épicéas adultes Parcelle 16 des Fartots : Bon état sanitaire des sapins et des épicéas malgré les attaques environnantes des scolytes en 2004-2006

Observation : ces peuplements résineux, à dominante épicéa, du fait de leur présence à faible altitude, pourraient devenir vulnérables aux changements climatiques.

Le **gui** qui entraîne le dépérissement des sapins et influe sur la qualité du bois pose également de gros problèmes sanitaires jusqu'à 1000 m d'altitude.

Peuplements feuillus	
Jeunes plantations et futaies	Peuplements adultes
Parcelle 6 du Mont : Parcelle 12 de Plumasse : Parcelle 14 de La Creusaz : Bon état sanitaire dans les jeunes plantations d'étable sycomore, chêne rouge et merisier	Parcelles 1 à 5 de Côte-Madame : Suite aux sécheresses de ces dernières années mais également dû à la vieillesse, nous pouvons observer le dépérissement de quelques chênes Parcelle 11 de Charbonnière : Futaie peuplier dépéissante